

LE CHAUFFAGE ELECTRIQUE

La place importante occupée en France par l'électricité dans le chauffage des locaux a accompagné la structuration du parc nucléaire national depuis les années 70/80.

Aujourd'hui, cette place est toujours très importante. Elle s'est même accrue ces dernières années, alors que la production d'électricité d'origine nucléaire n'augmentait plus puisqu'il n'y avait plus de nouveaux réacteurs mis en production.

Pour notre part, nous pensons que les hausses répétées et injustifiées des tarifs gaz ont largement contribué à écarter les usagers de chauffage gaz, malgré les qualités de cette énergie en matière de chauffage et à les orienter vers un chauffage électrique. Et compte tenu du poids des solutions techniques, du faible taux de renouvellement de l'habitat, la situation résultant de ces pratiques tarifaires va s'imposer à tous pour de nombreuses années.

Il faudra bien y faire face et donc mettre sur le réseau les KWh dont les usagers auront besoin au cours des prochains hivers, sauf à les condamner à ne pas se chauffer quand il fait froid, ce qui pénaliserait toujours les plus pauvres.

De ce point de vue, nous craignons que le manque de moyens mis en face des orientations du Grenelle ne permette pas d'aboutir rapidement à une efficacité nationale des politiques de maîtrise du chauffage par l'isolation, et plus généralement, des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique.

Le choix originel du chauffage électrique à partir d'un parc très majoritairement nucléaire était fondé sur des souhaits d'économie de devise et d'indépendance énergétique. Il reste pertinent de ce point de vue et on peut se demander pourquoi il n'y a pas davantage de pays européens qui le font puisque l'Europe va vers une situation de plus en plus difficile quant à son approvisionnement énergétique.

La pertinence de ce choix se trouve renforcée du fait des préoccupations relatives aux gaz à effet de serre et donc au CO₂. Celles-ci doivent conduire en l'absence de solutions mûres de captage et de séquestration de CO₂ à minorer le recours aux combustibles fossiles, et donc à favoriser l'usage de l'électricité car celle-ci peut être produite à partir d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, biomasse) et de nucléaire.

Ici aussi, il faut observer que la pénétration actuelle et prévisible dans un avenir proche du photovoltaïque, comme de l'éolien, reste modeste à l'échelle de la production globale d'électricité. On ne fait pas une politique industrielle énergétique avec des obligations d'achat, à des coûts par ailleurs exagérés faisant ainsi la place aux coups financiers (qui seront in fine payés par les usagers) plutôt qu'à un aménagement cohérent du territoire en termes de besoins énergétiques.

Depuis le début du processus de libéralisation du secteur, d'éclatement et de privatisation des entreprises du domaine de l'énergie, l'Etat a négligé tout effort de mise en cohérence des orientations décidées par les groupes. Le recours aux énergies renouvelables ne décolle pas, les investissements pour les moyens de production sont insuffisants. Ces orientations énergétiques sont, au mieux, peu claires et au pire, incohérentes.

Nous appelons ici solennellement les services de l'Etat à retrouver le chemin d'une définition efficace pour tous des orientations énergétiques et le domaine du chauffage électrique n'est pas le seul à être concerné. Il faut y observer qu'aujourd'hui, le bilan carbone d'ensemble du chauffage électrique est positif (il génère moins de CO₂ que tout autre moyen de chauffage). Pour autant, un nouveau KW installé de chauffage électrique n'est viable tant sur le plan économique qu'environnemental que s'il peut être alimenté par un nouveau moyen de production d'électricité non carboné (hydraulique, solaire, photovoltaïque ou nucléaire), ce bilan devant être pondéré au regard de la situation dans le temps.